

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS  
Extrait n° 26-01-05**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS  
DU 16 FEVRIER 2026**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	34	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	4	(b)
Nombre de procurations	2	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet  
**Exonérations Charges de  
fonctionnement de la MSP- année  
2026**

**Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence** (*Par commune et par ordre alphabétique*) : MOSCATO PASCAL (Bazailles)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- GRETHEN PHILIPPE (Charency- Vezin)- GEORGE D ( DONCOURT)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)-JL THOMAS (FRESNOIS)- G. BIANCHI (Grand-Failly)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)- J.L WOJCIK (LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)- BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – HIBLOT PH (LONGUYON)-PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT) - R SAUNIER ( SAINT PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)-JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

**Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence** (*Par commune et par ordre alphabétique*) :

CLAUDET Eric (Allondrelle la Malmaison)- KLEIN Raymond (Baslieux)- ROUYER Gérard (Colmey-Flabeuville)- HARDOUIN Vincent (Epiez-sur-chiers)

**Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence** (*Par commune et par ordre alphabétique*) : Alain SIROT (St-Jean-les-Longuyon) à Eddy JIRKOVSKY (Petit Failly)- Michèle BORASO (Longuyon) à Anne Marie TROMBINI (Longuyon)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 17/02/2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 10/02/2026  
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Afin de permettre aux professionnels de santé déjà installés et aux nouvelles arrivées prévues en 2026 de bénéficier d'un régime favorable et de les fidéliser à la MSP de Longuyon, le président proposera en séance de les exonérer du paiement des charges pour l'année 2026. (Il conviendra en parallèle de retirer la délibération du Conseil prise en décembre 2025 qui les faisait profiter d'une réduction de 10% de leurs loyers pour l'annuler).

Les charges de fonctionnement sont composées des facturations :

- SIEP
- Total Energies
- GDF
- ENGIE
- EDF
- DEPHI Est : extincteurs et maintenance
- OTIS : maintenance ascenseur
- Grenke : location défibrillateur

- EUROFEU : vérification des extincteurs
- PORTALP : maintenance de la porte d'entrée
- DALKIA : chauffage
- VERITAS : vérification annuelle électrique
- DGFIP : Taxe foncière

Le tout pour un total de près de 53 000€/an

Les charges vérifiées sur facture sont divisées en fonction de la surface occupée par les professionnels de santé.

Pour rendre la MSP de Longuyon attractive, le Président propose donc au Conseil, en plus des avantages fiscaux de la FRR accordés aux nouvelles installations de professionnels, d'exonérer tous les professionnels de santé des charges qui leur sont habituellement réclamées jusqu'à concurrence de 53 000€ et ce exclusivement pour l'année 2026.

Si les charges venaient à augmenter au-delà des 53 000€ exonérés, les professionnels payeront leurs charges à due concurrence de leur surface d'occupation.

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**DECIDE de valider une exonération de charges locatives aux professionnels de santé locataires de la MSP de Longuyon exclusivement pour l'année 2026 à concurrence d'un montant maximum de 53 000€**

Fait à LONGUYON le 17/02/2026

Le Président  
  


Jean-Pierre JACQUE